

Questions au Feuilleton

CLI—LE PERSONNEL

Question n° 316—**M. Orlikow:**

1. a) Qui est directeur de la division de la politique et de l'interprétation de la Commission de lutte contre l'inflation, b) quels en sont (i) la classification (ii) le salaire ou l'échelle de salaire?

2. a) Quel poste occupait-il dans la Fonction publique, b) quels en étaient (i) la classification (ii) le salaire ou l'échelle de salaire?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. a) B. Levitt. b) (i) SX2. (ii) \$31,500—\$41,500.

2. Il n'était pas membre de la Fonction publique.

LE DIRECTEUR ET LE DIRECTEUR INTÉrimAIRE—PÉNITENCIER DE BOWDEN

Question n° 515—**M. Reynolds:**

1. a) Quel est le nom du directeur et du directeur intérimaire du pénitencier de Bowden, b) depuis quand occupent-ils ce poste, c) quel poste occupaient-ils auparavant, d) quel est leur traitement?

2. Leur niveau d'instruction a) était-il inférieur à la dixième année, b) se limitait-il à la dixième ou douzième année, c) comportait-il une certaine formation universitaire, d) comptait-il un premier diplôme universitaire?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): NOTE: Aux fins de cette question, on entend par «directeur intérimaire» le «sous-directeur». 1. Directeur: a) M. R. L. Benner. b) Depuis le 1^{er} avril 1974. c) Directeur, établissement de Bowden, ministère du Solliciteur général, Alberta. d) \$24,700-\$28,000. Sous-directeur: a) M. R. A. Ferguson. b) Depuis le 1^{er} avril 1974. c) Directeur adjoint, établissement de Bowden, ministère du Solliciteur général, Alberta. d) \$21,000-\$23,900.

2. Directeur: a) Non. b) Oui. c) Non. d) Non. Sous-directeur: a) Non. b) Non. c) Non. d) Oui.

LE DIRECTEUR ET LE DIRECTEUR INTÉrimAIRE—PÉNITENCIER DE DRUMHELLER

Question n° 516—**M. Reynolds:**

1. a) Quel est le nom du directeur et du directeur intérimaire du pénitencier de Drumheller, b) depuis quand occupent-ils ce poste, c) quel poste occupaient-ils auparavant, d) quel est leur traitement?

2. Leur niveau d'instruction a) était-il inférieur à la dixième année, b) se limitait-il à la dixième ou douzième année, c) comportait-il une certaine formation universitaire, d) comptait-il un premier diplôme universitaire?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): NOTE: Aux fins de cette question, on entend par «directeur intérimaire» le «sous-directeur». 1. Directeur: a) M. E. E. Noel. b) Depuis le 14 décembre 1973. c) Directeur, établissement de Collins Bay, Kingston, Ontario. d) \$26,400-\$33,000. Sous-directeur: a) M. A. Porter. b) Depuis le 6 novembre 1961. c) Directeur adjoint, services techniques. d) \$19,500-\$22,100.

2. Directeur: a) Non. b) Non. c) Non. d) Oui. Sous-directeur: a) Non. b) Oui. c) Non. d) Non.

LE DIRECTEUR ET LE DIRECTEUR INTÉrimAIRE—PÉNITENCIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question n° 517—**M. Reynolds:**

1. a) Quel est le nom du directeur et du directeur intérimaire du pénitencier de la Colombie-Britannique, b) depuis quand occupent-ils ce poste, c) quel poste occupaient-ils auparavant, d) quel est leur traitement?

[M. Kaplan.]

2. Leur niveau d'instruction a) était-il inférieur à la dixième année, b) se limitait-il à la dixième ou douzième année, c) comportait-il une certaine formation universitaire, d) comptait-il un premier diplôme universitaire?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): NOTE: Aux fins de cette question, on entend par «directeur intérimaire» le «sous-directeur». 1. Directeur: directeur suppléant a) W. R. Swan. b) Depuis le 15 octobre 1974. c) Directeur adjoint de la sécurité à l'établissement de Matsqui. d) \$26,400-\$33,000. Sous-directeur: a) K. P. Peterson. b) Depuis le 12 août 1974. c) Surveillant, Centre de recherche sur l'éducation permanente, Université de la Colombie-Britannique. d) \$21,535-\$23,822.

2. Directeur: directeur suppléant a) Non. b) Oui. c) Non. d) Non. Sous-directeur: a) Non. b) Non. c) Non. d) Oui.

LE NOMBRE DE GARDIENS—PÉNITENCIER DE FERNDAL

Question n° 518—**M. Reynolds:**

1. Au cours des années 1970 à 1975, combien y avait-il de gardiens, à l'exclusion des chargés de section logés sur place, au pénitencier de Ferndale?

2. Leur niveau d'instruction a) était-il inférieur à la dixième année, b) se limitait-il à la dixième ou douzième année, c) comportait-il une certaine formation universitaire, d) comptait-il un premier diplôme universitaire?

3. Au cours de ces mêmes années, combien de gardiens se trouvaient à chaque niveau de traitement?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Il s'agit d'un établissement à unités résidentielles. Il n'y a aucun gardien sur les lieux.

TRAVAIL—LES BUREAUX RÉGIONAUX

Question n° 603—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. a) Combien de bureaux régionaux le ministère du Travail compte-t-il, b) où sont-ils situés, c) quelle région relève de chaque bureau?

2. Quand chacun des bureaux a-t-il été créé et quelle était l'importance de son personnel?

3. Quelle est actuellement l'importance du personnel de chaque bureau?

4. En plus des bureaux régionaux, existe-t-il des bureaux de district ou autres bureaux secondaires et, dans l'affirmative, a) où, b) combien?

5. Les fonctions du personnel des bureaux régionaux ou de district s'inscrivent-elles dans une ligne administrative hiérarchique qui part d'Ottawa et descend jusqu'au responsable sur place, ou ce personnel doit-il aussi s'acquitter d'autres fonctions et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): 1. a) Cinq. b) Région des Montagnes: Vancouver (C.-B.), 750, rue Cambie, 7^e étage, V6B 2P2. Région du Centre: Winnipeg, (Man.), Pièce 400, 303, rue Principale, Édifice de la Commission des grains, R3C 3G7. Région des Grands lacs: Toronto, (Ont.), 74, rue Victoria, 5^e étage, Immeuble Arcade, M5C 2A5. Région du Saint-Laurent: Montréal, (Québec), 3^e aile, 2^e étage, Édifice du Port de Montréal, Cité du Havre n° 1, H3C 3R5. Région de l'Atlantique: Moncton, (N.B.), C.P. 1267, E3B 5C8. c) Région des Montagnes: Colombie-Britannique, Alberta, Yukon, Territoires du Nord-Ouest. Région du Centre: Saskatchewan, Manitoba, nord-ouest de l'Ontario (Armstrong et Nipigon). Région des Grands lacs: Reste de l'Ontario. Région du Saint-Laurent: Québec. Région de l'Atlantique: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve.